

ASSOCIATION CIRCUL'ANSE  
38 rue du 3 septembre 1944  
69480 ANSE  
<http://www.circulanse.org>  
[contact@circulanse.org](mailto:contact@circulanse.org)



Anse, le 12 février 2007

Madame, Monsieur,

La commune de Anse est actuellement en cours de révision de son PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cette procédure permet de redéfinir les différentes zones sur le territoire de la commune (zones constructibles, zones protégées, zones d'aménagement concerté, zones réservées, ...). Il est prévu au nouveau P.L.U différentes zones réservées à d'éventuelles futures déviations du centre ville. Ces détails sont consultables en Mairie depuis le mois d'avril 2006 dans le cadre du nouveau P.A.D.D (Programme d'Aménagement et de Développement Durable).

Il est notamment prévu au nouveau PLU une zone dite réservée pour la construction d'une voie qui dévierait la RD 30 (dite Route de Lucenay) et qui traverserait les champs depuis le rond point de la Route de Lucenay à l'entrée d'Anse pour aller rejoindre la RD 306 (ex RN6) entre le demi-échangeur autoroutier et le rond-point à l'entrée d'Anse. Ce fuseau passe entre les jardins familiaux, le Golf et le bois, et remonte en partie sous les habitations des 3 Châtelers vers la route du Bief.

En étudiant le fuseau réservé, il apparaît qu'il se situe plus près des habitations de la Rue des 3 Châtelers que du Golf.

Cette déviation est indispensable pour notre commune, mais elle ne doit se faire au détriment des habitants qui sont déjà suffisamment touchés par la proximité de l'A6. Il est regrettable de privilégier une zone de loisirs (le Golf) à une zone d'habitations.

Aussi, cette déviation n'aura tout son sens que si la deuxième partie du contournement d'Anse est réalisée (l'axe Nord-Sud) ; il ne faut pas que la déviation du RD 30 ne soit réalisée que pour faciliter l'accès à la future piscine inter-communale.

L'enquête publique se déroulera à la mairie d'Anse du **19 février au 20 mars 2007** inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie d'Anse. Le commissaire enquêteur (Monsieur Alain DEGUILHEM) se tiendra à la disposition du public en mairie d'Anse les :

- Lundi 19 février 2007 de 9 heures à 12 heures
- Mardi 28 février 2007 de 14h30 à 16h30
- Vendredi 9 mars 2007 de 9h à 12h
- Mardi 20 mars 2007 de 15h à 17h

Cette enquête publique est la dernière opportunité pour les Ansois de s'exprimer sur la révision du PLU ; les réclamants sont invités à désigner avec précisions les parcelles qui font l'objet de leurs observations (lieu-dit, référence cadastrale, section, numéro et surface des parcelles). Ces observations doivent être les plus simples possibles.

Le bureau de Circul'Anse se tient à votre disposition pour vos éventuelles remarques ou questions.